

Majorité + Minorité = Humanité

Le lecteur de "forum" ne sera pas surpris de trouver des articles, nouvelles et commentaires sur les étrangers au Luxembourg. En effet, "forum" s'est efforcé au fil des ans à ne pas considérer les immigrés comme un problème mais comme un enrichissement social, culturel et démographique de notre société. Rappelons à ce sujet quelques dossiers: sur le droit de vote, la place de la langue maternelle, la situation linguistique, l'identité nationale etc. Le titre de cette rubrique est emprunté à un dépliant de la police d'Amsterdam, qui propage l'insertion d'étrangers dans le corps de police pour donner une assise plus large à cet organe de l'ordre public.

DROIT DE VOTE COMMUNAL

C'est à dessein que cet aspect figure en tête de peloton des sujets de cette première édition de la nouvelle rubrique. Remarquons que les adversaires de cette démarche se bornent en règle générale à évoquer le spectre d'un dérèglement de la vie politique et qu'ils ne proposent aucune alternative. Il est vrai que certains prônent une voie consultative: des commissions consultatives communales (CCI). Or, les promoteurs de l'idée ne semblent pas y croire: une enquête faite par l'ASTI auprès des CCI existantes en septembre 1987 montre que ces organismes sont morts, à l'exception de Rumelange et de Mamer, parce que non consultés par les Collèges échevinaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir. On reproche parfois aux promoteurs du droit de vote de ne pas préciser leur revendication. Ce reproche ne vaut que dans la mesure où la presse ne fait pas écho aux précisions apportées par le mouvement associatif, à savoir: - droit de vote communal actif et passif pour les étrangers communautaires et autres; - durée de séjour: 3 ans; - pas de listes nationales. La sourde oreille que font les femmes et hommes politiques aux revendications des étrangers ferait vite place aux attentions électoralistes dès l'instant où une échéance serait fixée à l'octroi du droit de vote. Par rapport à deux préoccupations des étrangers de Luxembourg-Ville à vous de juger, cher lecteur: une demande de terrain pour jouer au football présentée par la CCI de Luxembourg-Ville est restée sans réponse pendant 10 ans et ce au point que des conseillers communaux luxembourgeois membres de la CCI ne sont guère fiers de l'attitude du Collège échevinal.

Avec 55% d'élèves non-luxembourgeois on pourrait imaginer que la Ville ait innové, essayé, imaginé... mais calme plat, au point que l'école n'est plus guère adaptée ni aux Luxembourgeois, ni aux étrangers.

En serait-il de même si les étrangers étaient électeurs? Mais même dans la situation actuelle, qui empêche les responsables (?) politiques d'agir? Certainement pas les étrangers.

Le droit de vote peut être considéré dans les autres pays d'immigration à pourcentage d'étrangers plus faible comme ne mettant pas en cause le fonctionnement des communes. Et si, au Luxembourg, la marginalisation politique du quart de la population constituait une entrave au fonctionnement démocratique de la commune? Sans parler de la légitimité d'un conseil communal comme celui de Luxembourg-Ville, qui ne représente que 57% de la population. On peut se poser la question de l'urgence d'intégrer les étrangers dans les rouages de la concertation et prise de décision communale.

LE PAYSAGE RADIOPHONIQUE: ELARGISSEMENT OU MAINTIEN DES GHETTOS?

Les programmes de RTL destinés à la population du Grand-Duché sont essentiellement en luxembourgeois. Il convient d'y ajouter une tranche quotidienne en anglais et quelques bribes en italien, portugais, espagnol et yougoslave (au total 3 heures par semaine). Ces émissions destinées aux immigrés se limitent pour l'essentiel aux communiqués et nouvelles fournis par les Ambassades et ne traitent pour ainsi dire

pas de la réalité socio-culturelle et politique au Luxembourg.

Les radios dites libres ont été des copies de cet "RTL musical" se limitant au ghetto des Luxembourgeois, à l'exception de RadAU, où l'ASTI a assuré des émissions dans les langues des immigrés et traitant du Luxembourg. Une émission hebdomadaire ouverte, c'est-à-dire en français, essayait d'établir le contact avec les autochtones.

La radio commerciale portugaise émettant depuis Luxembourg-Ville n'était qu'une copie portugaise de RTL, et ne mentionnant pas le Luxembourg, si ce n'est pour propager des pratiques touchant au trafic de main-d'œuvre.

L'ASTI et le CLAI préconisent un émetteur interculturel donnant la parole aux différentes communautés dans leur langue et leur permettant de communiquer avec les autres. Attendons de voir si l'élargissement du paysage radiophonique sera l'occasion d'une ouverture vers les non-Luxembourgeois ou si l'attribution de nouvelles fréquences créera une nouvelle discrimination.

LA XENOPHOBIE AU LUXEMBOURG

Monsieur Santer s'inquiète de la montée de l'ultra-nationalisme et de la xénophobie au Luxembourg. C'est ce qui ressort des comptes rendus publiés par la presse au sujet du congrès du parti chrétien social, qui a eu lieu le 12 mars dernier à Luxembourg. Monsieur Santer est le chef d'un gouvernement qui lors de sa constitution en 1984 avait déclaré combattre toute forme de xénophobie...

Monsieur Spautz, Ministre de la Famille et président du PCS, ne partage pas l'inquiétude du Premier Ministre. La xénophobie n'existe pas au Luxembourg, ne cesse-t-il de répondre à des questions parlementaires à ce sujet. Il est évident que l'on ne saurait être tenu à combattre quelque chose qui n'existe pas ... à moins que l'appartenance de M. Spautz à la FELES ne suffise à expliquer son appréciation.

Lorsqu'il y a une dizaine d'années l'Aktioun Lëtzebuergesch a commencé à se battre pour la langue luxembourgeoise, elle a quelque peu terni son visage en utilisant la langue luxembourgeoise comme moyen d'exclusion vis-à-vis des étrangers. Elle a certes fait des efforts en offrant des cours de langue luxembourgeoise tout en se déclarant dès 1982 hostile à l'égalité des droits pour les étrangers. Cette position d'attente n'a pas été approuvée par certains de ses membres qui voulaient la voir se démarquer davantage des étrangers, voire la transformer en machine de guerre contre ceux-ci.

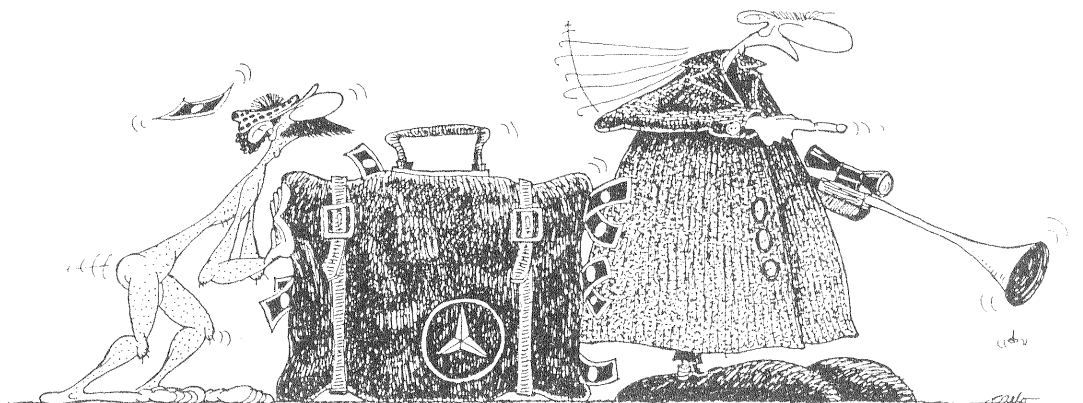
Il y eut scission, d'anciens membres de l'Aktioun Lëtzebuergesch ont quitté celle-ci et ont créé la FELES (Fédération Notre Pays Notre Langue) qui depuis lors se distingue par son militantisme anti-étrangers.

LES HONORABLES MEMBRES DE LA F.E.L.E.S.

Il est quelque peu touchant de voir l'Aktioun Lëtzebuergesch se distancer de la FELES, elle essaye d'éviter des confusions, comme le père qui ne veut pas reconnaître son fils illégitime. Entretemps la FELES s'est de son côté divisée, apparemment à cause de la candidature de Monsieur Dessouroux aux élections communales de 1987. Sur les listes des membres déposées par les deux associations FELES au greffe du tribunal figurent des personnalités éminentes de la société luxembourgeoise:

M. Jean Spautz (président du PCS),
M. Pierre Frieden (premier échevin de la Ville de Luxembourg),
Mme Hilda Rau-Scholtus (PCS),
M. Paul Klein (directeur de la CARITAS),
M. Georges Calteux (Service des sites et monuments nationaux).
M. René Merten (président de la FEP).

(Au dernier moment nous avons appris que M.R. Putzeys, député-maire de Pétange, n'est plus membre de la F.E.L.E.S. Espérons que tous les noms cités ont entretemps disparu des listes ...)



Sur ces mêmes listes de membres nous avons aussi trouvé à notre grand étonnement les administrations communales suivantes: Bertrange, Bastendorf, Heffingen, Hesperange, Medernach, Niederkerschen, Stein-sel, Weiswampach.

Parmi les membres, dont le nombre s'élève à plus de 500, nous trouvons également la Fédération des Enrôlés de Force et l'association d'aide aux victimes de la délinquance, "Wäisse Rang".

Et pourtant, il n'y a pas que la FELES qui entretient la xénophobie (et s'entretient avec le PCS et le PD, avec une certaine gêne du côté des partis politiques, puisqu'il n'en a été fait aucune mention dans la presse). Evoquons un cas précis: un médecin, expert du conseil arbitral des assurances sociales, écrit dans son rapport sur la situation d'un citoyen cap-verdien: "Système nerveux: (Psychisme) - (le patient) est d'une indolence et d'une insouciance typiques pour certains membres de race noire..". Au lecteur de juger, s'il s'agit de racisme ou non?

Que dire d'une dame, membre de la Commission Scolaire de Luxembourg-Ville, qui écrit dans une note distribuée aux membres de cette même commission que les Portugais exploitent l'économie et les assurances sociales luxembourgeoises en introduisant des familles entières au Luxembourg pour se faire soigner médicalement ou que ces mêmes Portugais prolongent souvent leur séjour de vacances par des congés de maladie (voir encart avec d'autres extraits de ce papier)? Pour éviter de jeter la suspicion sur d'autres membres de la même commission, précisons que l'auteur de ce texte intitulé "Intégration ou désintégration" n'est autre que Madame Hilda Rau-Scholtus, membre de la FELES. Attendons les réactions des autres membres de la Commission Scolaire et de son parti, le PCS.

INVESTIR DANS LES RELATIONS HUMAINES

Si le grand public connaît l'ASTI comme un des promoteurs du droit de vote communal et un des organisateurs du Festival de l'Immigration, son activité ne se résume pas à ces aspects.

C'est ainsi que deux projets sont assurés par l'ASTI:

- le foyer de jour KANNERNASCHT pour les enfants des quartiers de Weimerskirch, Eich et Dommeldange. Ce foyer est conventionné avec le Ministère de la Famille.

- le CDAIC, Centre de Documentation et d'Animation Interculturelles, dispose de moyens fournis par la Ville de Luxembourg

Extraits d'une note soumise à la Commission Scolaire de la Ville de Luxembourg par un de ses membres:

"Dritte Frage: Hier muß die lebenswichtige Frage gestellt werden: - sollen die Luxemburger von den Portugiesen integriert, besser kolonisiert werden? - oder wäre es nicht richtiger und logischer, wenn die Portugiesen, wie die Italiener und andere Ausländer in unserm Volk integriert würden durch Annahme unserer Sprache, unseres Schulsystems und unserer Lebensgewohnheiten und Kultur?"

Vierte Frage: Wie reagieren die Portugiesen? Sie betreiben in unserem Lande eine soziale Desintegrationspolitik, die bewußt gesteuert wird vom portugiesischen Konsulat und einem Haufen von Intellektuellen, die sich in der E.G. gutbezahlte Arbeitsplätze verschaffen wollen

- siehe Brüsseler Direktive
- siehe Einfuhr von 36 Primärschullehrern nach Luxemburg, die zweimal versichert waren ...
- siehe ...
- siehe Boykottierung unseres Schulsystems: durch das Erlernen der portugiesischen Sprache in einer übertriebenen Weise an den schulfreien Nachmittagen. Diese Schulstunden werden gefördert und organisiert von dem portugiesischen Konsulat.
- durch das Nichteinschreiben ihrer Kinder in das erste Jahr des Vorschulunterrichts, Portugiesische Mütter betreuen oft diese Kinder in Gruppen.
- durch die Einführung ihrer Sprache in unsere Schulprogramme.
- siehe Boykottierung der Luxemburger Gewohnheiten und Kultur: ihre eigenen Vereinigungen, streng portugiesischer Art.
- siehe Boykottierung in verschiedenen Wirtschaftszweigen: im Bauhandwerk, im Reinigungswesen: wo keine Luxemburger oder sogar nichtportugiesische Ausländer noch Fuß fassen können. In der Arbeitszeit wird hier nur portugiesisch geredet unter Portugiesen.
- siehe ..."

Luxemburg, Februar 1988
Hilda Rau-Scholtus

et le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

En outre, le secrétariat de l'ASTI assure des traductions gratuites pour les communes, les associations de parents d'élèves, etc. Il appuie les associations d'immigrés (élaborations de statuts, demandes etc) et répond aux demandes présentées par des groupements luxembourgeois. Ce travail est assuré par une personne à plein temps et une personne à mi-temps. Ces deux employées sont entièrement à charge de l'ASTI, qui ne reçoit en tout et pour tout que 40.000 F du gouvernement, prélevés sur la surtaxe des timbres CARITAS. Les frais de salaire s'élèvent par contre à 50.000 F par mois. Des dons d'institutions privées permettent d'y subvenir un peu. A moyenne échéance l'ASTI doit trouver des revenus permettant de couvrir ces frais.

Nous lançons donc un APPEL AUX LECTEURS de "forum" pour faire soit un don unique soit un ordre permanent. Tout don destiné à

l'ASTI versé au Fonds Interculturel CCP
87875-90, avec la mention "don ASTI" est
déductible des impôts pour un minimum de
5.000 F par an. Prôner l'intégration sig-

nifie aussi faire des investissements con-
crets pour contribuer à la réalisation de
cette idée.

Serge